

SÉANCE ORDINAIRE DU 19 JANVIER 2015, À 20 HEURES

SALLE DU CONSEIL DE L'HÔTEL DE VILLE

1. OUVERTURE DE LA SÉANCE ET MOMENT DE RÉFLEXION

2. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

3. APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL

3.1 **APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL**

Approbation, avec dispense de lecture, du procès-verbal de la séance ordinaire du 15 décembre 2014 tenue à 20 h.

4. PROCLAMATION

5. DOSSIERS DE LA MAIRIE ET DU CONSEIL MUNICIPAL

5.1 **CONDOLÉANCES DU CONSEIL MUNICIPAL – MGR PIERRE-ANDRÉ FOURNIER**

CONSIDÉRANT QUE la communauté catholique rimouskoise a subi une lourde perte lors du décès de son archevêque, Mgr Pierre-André Fournier;

CONSIDÉRANT QUE Mgr Fournier, en poste à Rimouski depuis septembre 2008, s'est rapidement fait connaître pour ses grandes valeurs humaines, sa proximité aux gens et son souci continu d'assurer le bien-être des personnes;

CONSIDÉRANT QUE l'ensemble de la communauté rimouskoise a été enrichi par le rayonnement des valeurs d'équité et de partage de Mgr Fournier;

POUR CES MOTIFS, il est proposé par l. conseiller..., appuyé par l. conseiller... que le conseil municipal de la Ville de Rimouski offre ses sincères condoléances à la famille et aux proches de Mgr Pierre-André Fournier, ainsi qu'à toute la communauté catholique rimouskoise.

5.2 **CONDOLÉANCES DU CONSEIL MUNICIPAL – MONSIEUR LIONEL CÔTÉ**

Offrir les condoléances du conseil municipal à monsieur Lionel Côté, journaliste, ainsi qu'aux membres de sa famille, suite au décès de sa mère, madame Rollande Pineau.

5.3 **CONDOLÉANCES DU CONSEIL MUNICIPAL – MONSIEUR DENIS LAVOIE**

Offrir les condoléances du conseil municipal à monsieur Denis Lavoie, journaliste, ainsi qu'aux membres de sa famille, suite au décès de sa belle-mère, madame Carmen Nadeau.

5.4 **RENOUVELLEMENT D'ADHÉSION 2015 – UNION DES MUNICIPALITÉS DU QUÉBEC**

Autoriser le renouvellement de l'adhésion de la Ville de Rimouski à titre de membre de l'Union des municipalités du Québec et le versement de la cotisation, au montant de 40 079,19 \$, taxes incluses, pour l'année 2015.

- 5.5 **RENOUVELLEMENT D'ADHÉSION 2015 – FÉDÉRATION CANADIENNE DES MUNICIPALITÉS**
- Autoriser le renouvellement de l'adhésion de la Ville de Rimouski à la Fédération canadienne des municipalités et le versement de la cotisation, au montant de 6 876,34 \$, taxes en sus, si applicable, pour l'année 2015.
- 5.6 **RENOUVELLEMENT D'ADHÉSION 2015 – RÉSEAU DES VILLES INNOVANTES DE L'EST-DU-QUÉBEC**
- Autoriser le renouvellement de l'adhésion de la Ville de Rimouski au Réseau des villes innovantes de l'Est-du-Québec et le versement à Développement économique La Pocatière de la cotisation au montant de 2 500 \$, taxes en sus, si applicable, pour l'année 2015.
- 5.7 **RENOUVELLEMENT D'ADHÉSION 2015 – CENTRE D'EXPERTISE ET DE RECHERCHE EN INFRASTRUCTURES URBAINES (CERIU)**
- Autoriser le renouvellement de l'adhésion de la Ville de Rimouski au Centre d'expertise et de recherche en infrastructures urbaines (CERIU) et le versement de la cotisation, au montant de 3 196,31 \$, taxes incluses, pour l'année 2015.
6. DOSSIERS DE LA DIRECTION GÉNÉRALE
7. DOSSIERS DU SERVICE DES FINANCES
- 7.1 **BORDEREAU DES COMPTES À PAYER 2014 – APPROBATION NUMÉRO 25**
- Approuver le bordereau numéro 25 (2014) des comptes à payer pour la période se terminant le 15 janvier 2015 et autoriser le paiement, à même le fonds d'administration, des comptes qui y sont inscrits pour un montant de 5 373 728,56 \$.
- 7.2 **BORDEREAU DES COMPTES À PAYER 2015 – APPROBATION NUMÉRO 01**
- Approuver le bordereau numéro 01 (2015) des comptes à payer pour la période se terminant le 15 janvier 2015 et autoriser le paiement, à même le fonds d'administration, des comptes qui y sont inscrits pour un montant de 4 020 034,56 \$.
- 7.3 **RADIATION – EFFETS À RECEVOIR DE MOINS DE 1 \$**
- Autoriser le directeur des finances et trésorier à radier les effets à recevoir de moins de 1 \$, dus sur les comptes de taxes foncières, d'affaires et de taxations diverses, pour un montant total de 331,25 \$.
- 7.4 **PUBLICATION DES PRÉVISIONS BUDGÉTAIRES 2015 ET DU PROGRAMME TRIENNAL DES DÉPENSES EN IMMOBILISATIONS 2015-2016-2017 – BULLETIN MUNICIPAL**
- Décréter, conformément aux dispositions de l'article 474.3 de la Loi sur les cités et villes, que les prévisions budgétaires 2015 et le programme triennal d'immobilisations 2015-2016-2017 seront publiés dans la prochaine édition du bulletin municipal.
- 7.5 Présentation du rapport sur la situation financière du régime complémentaire de retraite des employés de la Ville de Rimouski.
8. DOSSIERS DU SERVICE GÉNIE ET ENVIRONNEMENT
- 8.1 **ADHÉSION – PROGRAMME D'ÉCONOMIE D'EAU POTABLE – ÉDITIONS 2015 ET 2016 – RÉSEAU ENVIRONNEMENT**
- Autoriser l'adhésion de la Ville de Rimouski au Programme d'économie d'eau potable, éditions 2015 et 2016, de Réseau environnement et défrayer les coûts d'inscription au montant de 2 995 \$, taxes en sus.

8.2 RENOUELEMENT DE CONTRAT – SERVICES D'UN LABORATOIRE – ANALYSE DE L'EAU POTABLE

Autoriser le renouvellement du contrat intervenu avec la firme Laboratoire BSL pour les services de contrôle de la qualité de l'eau potable, pour une période additionnelle s'étendant du début du contrat au 31 décembre 2015, et ce, aux prix unitaires du contrat de 2014, taxes en sus.

8.3 PROGRAMME TRIENNAL DES IMMOBILISATIONS 2015 – AUTORISATION DE TRAVAUX ET OCTROI DE CRÉDITS POUR DIVERS PROJETS

Autoriser la réalisation de travaux pour divers projets inscrits au Programme triennal des immobilisations et prévoir des crédits, pour un montant total de 780 000 \$, à même des emprunts au fonds de roulement, remboursables conformément au tableau suivant, à compter du 1^{er} janvier 2016 :

- réaménagement du stationnement des Halles, 65 000 \$ sur 5 ans;
- remplacement des bandes de patinoire à Sacré-Cœur, 100 000 \$ sur 10 ans;
- installation temporaire pour le Marché public, 115 000 \$ sur 5 ans;
- site de tests pour véhicules incendie, 50 000 \$ sur 10 ans;
- mur de soutènement – avenue Rouleau, 250 000 \$ sur 10 ans;
- remplacement du ponceau Clergil et Saint-Léon, 200 000 \$ sur 10 ans.

9. DOSSIERS DU SERVICE DU GREFFE

9.1 DEMANDE DE RECONNAISSANCE – EXEMPTION DES TAXES FONCIÈRES – RÉVISION PÉRIODIQUE – COMMISSION MUNICIPALE DU QUÉBEC – MAISON DES FAMILLES DE RIMOUSKI-NEIGETTE

Informez la Commission municipale du Québec que la Ville de Rimouski n'entend pas s'objecter à la révision périodique de la reconnaissance aux fins d'exemption des taxes foncières présentée par la Maison des familles de Rimouski-Neigette dans le dossier CMQ-61583 et qu'elle s'en remet à la décision à être rendue par la Commission.

9.2 DEMANDE DE RECONNAISSANCE – EXEMPTION DE LA TAXE D'AFFAIRES – RÉVISION PÉRIODIQUE – COMMISSION MUNICIPALE DU QUÉBEC – CENTRE D'ARTISTES CARAVANSÉRAIL

Informez la Commission municipale du Québec que la Ville de Rimouski n'entend pas s'objecter à la révision périodique de la reconnaissance aux fins d'exemption de la taxe d'affaires présentée par le Centre d'artistes Caravansérail dans le dossier CMQ-63223 et qu'elle s'en remet à la décision à être rendue par la Commission.

10. DOSSIERS DU SERVICE DES LOISIRS, DE LA CULTURE ET DE LA VIE COMMUNAUTAIRE

10.1 RENOUELEMENT DE CONTRAT – SERVICES D'ENTRETIEN ET DE CONCIERGERIE – BIBLIOTHÈQUE LISETTE-MORIN

Autoriser le renouvellement du contrat de services d'entretien et de conciergerie de la Bibliothèque Lisette-Morin – cahier des charges 2014-02 pour une année additionnelle, soit du 1^{er} mars 2015 au 29 février 2016, auprès de la compagnie Services Entretien Ménager Provincial inc. (SEMPI), aux mêmes conditions que celles en vigueur actuellement, soit un montant annuel de 27 757,94 \$, taxes en sus.

10.2 PROTOCOLE D'ENTENTE – RIKIFEST ET VILLE DE RIMOUSKI – ÉVÉNEMENT HIVERNAL DE RIKIFEST – ÉDITION 2015

Accepter les termes du protocole d'entente à intervenir entre RikiFest et la Ville de Rimouski, afin d'établir les modalités d'une collaboration pour la tenue de l'édition 2015 de l'événement hivernal de RikiFest, octroyer un soutien financier de _____ \$ et autoriser le maire et la greffière à signer ledit protocole, pour et au nom de la Ville.

10.3 SUBVENTIONS 2015 – CORPORATIONS ET COMITÉS DE LOISIRS DE QUARTIER – OPÉRATION DES PATINOIRES EXTÉRIEURES

Accorder une subvention au montant de 102 630 \$ aux différentes corporations et comités de loisirs de quartier pour soutenir l'opération des patinoires extérieures, le tout payable en deux versements, totalisant 81 730 \$ en janvier 2015 et 20 900 \$ en novembre 2015, et ce, en conformité avec le tableau préparé par le directeur du Service des loisirs, de la culture et de la vie communautaire, en date du 12 janvier 2015.

11. DOSSIERS DU SERVICE DES RESSOURCES HUMAINES

12. DOSSIERS DU SERVICE DE SÉCURITÉ INCENDIE

13. DOSSIERS DU SERVICE DES TECHNOLOGIES DE L'INFORMATION

14. DOSSIERS DU SERVICE DES TRAVAUX PUBLICS

14.1 SOUMISSION 2015 – ACHAT DE VÊTEMENTS ET ÉQUIPEMENTS DE PROTECTION

Accepter la seule soumission reçue dans le cadre de l'appel d'offres sur invitation pour l'achat de vêtements et équipements de protection, ouverte le 3 décembre 2014, et autoriser l'achat de ce matériel, selon les termes et conditions spécifiés au cahier des charges, auprès de la compagnie 2644-8878 Québec inc. (Sécurité Médic enr.), soumissionnaire conforme dans l'ensemble, pour la période s'étendant du début du contrat jusqu'au 31 décembre 2015, selon les prix unitaires soumis, représentant un contrat d'un montant approximatif de 66 995,48 \$, taxes en sus.

14.2 SOUMISSIONS 2015 – ACHAT DE LAMES DE CHARRUES À NEIGE, NIVELEUSES, SOUFFLEUSES ET SABOTS

Accepter les soumissions reçues dans le cadre de l'appel d'offres sur invitation pour l'achat de lames de charrues à neige, niveleuses, souffleuses et sabots, ouvertes le 24 novembre 2014, et autoriser l'achat de ce matériel, selon les termes et conditions spécifiés au cahier des charges, auprès de la compagnie Équipements Sigma inc., plus bas soumissionnaire conforme pour les catégories 1 (lames de charrues à neige, niveleuses et souffleuses) et 3 (sabots, patins et nez) et auprès de la compagnie Robitaille Équipement inc., plus bas soumissionnaire conforme pour la catégorie 2 (lames de charrues au carbure), pour la période s'étendant du début du contrat au 31 décembre 2015, selon les prix unitaires soumis, représentant un contrat d'un montant approximatif de 52 077, 25 \$, taxes en sus.

14.3 ENTRETIEN DE LA CROIX DU MONT-SAINT-LOUIS – PAIEMENT DE FACTURE – CORPORATION DES JARDINIERS DU MONT-SAINT-LOUIS

Autoriser le paiement de la facture numéro 177816, au montant de 230 \$, taxes incluses, présentée par la Corporation des jardiniers du Mont-Saint-Louis, pour le remplacement de trois néons de la croix située au parc du Mont-Saint-Louis.

15. DOSSIERS DE LA DIVISION D'URBANISME, PERMIS ET INSPECTION

15.1 **APPROBATION – RECOMMANDATIONS – COMITÉ CONSULTATIF D'URBANISME DE LA VILLE DE RIMOUSKI – RÉUNION DU 13 JANVIER 2015**

Approuver, à l'exclusion des demandes de dérogation mineure, les recommandations contenues au procès-verbal de la réunion du comité consultatif d'urbanisme de la Ville de Rimouski, tenue le 13 janvier 2015.

15.2 **VENTE DE TERRAINS – LES ENTREPRISES I-LOGE (SENC) – LOTS 4 365 498 ET 4 365 499 DU CADASTRE DU QUÉBEC**

Autoriser la vente à Les Entreprises I-LOGE (SENC) des lots 4 365 498 et 4 365 499 du cadastre du Québec, pour le prix de 51 301,14 \$, incluant un montant de 17 377,92 \$ à titre de paiement des infrastructures municipales, le tout selon les termes et conditions prévus à la promesse d'achat signée par monsieur Réal Coulombe, le 13 janvier 2015;

Autoriser le maire et la greffière à signer l'acte de vente à intervenir, pour et au nom de la Ville.

15.3 **VENTE DE TERRAIN – CONSTRUCTION CLAUDE CÔTÉ INC. – LOT 4 785 332 DU CADASTRE DU QUÉBEC**

Autoriser la vente à Construction Claude Côté inc. du lot 4 785 332 du cadastre du Québec, pour le prix de 43 223,96 \$, incluant un montant de 14 888,19 \$ à titre de paiement des infrastructures municipales, le tout selon les termes et conditions prévus à la promesse d'achat signée par monsieur Claude Côté, le 15 décembre 2014;

Autoriser le maire et la greffière à signer l'acte de vente à intervenir, pour et au nom de la Ville.

15.4 **VENTE DE TERRAIN – CONSTRUCTION GIL-TECH INC. – LOT 4 785 319 DU CADASTRE DU QUÉBEC**

Autoriser la vente à Construction Gil-Tech inc. du lot 4 785 319 du cadastre du Québec, pour le prix de 55 650,53 \$, incluant un montant de 21 102,95 \$, à titre de paiement des infrastructures municipales, le tout selon les termes et conditions prévus à la promesse d'achat signée par monsieur Gilles Beaulieu, le 8 janvier 2015;

Autoriser le maire et la greffière à signer l'acte de vente à intervenir, pour et au nom de la Ville.

15.5 **VENTE DE TERRAINS – 9256-1877 QUÉBEC INC. (CONSTRUCTION DUMAIS) – LOTS 5 590 260, 5 257 049, 5 257 032, 5 257 031, 5 257 030, 5 257 029, 5 257 052, 5 257 053, 5 257 054, 5 257 055, 5 257 071, 5 257 070, 5 257 069, 5 257 068, 5 257 082, 5 257 083, 5 257 084 ET 5 257 085 DU CADASTRE DU QUÉBEC**

Autoriser la vente à 9256-1877 Québec inc. (Construction Dumais) des lots 5 590 260, 5 257 049, 5 257 032, 5 257 031, 5 257 030, 5 257 029, 5 257 052, 5 257 053, 5 257 054, 5 257 055, 5 257 071, 5 257 070, 5 257 069, 5 257 068, 5 257 082, 5 257 083, 5 257 084 et 5 257 085 du cadastre du Québec, pour le prix de 587 762,62 \$, incluant un montant de 262 020 \$, à titre de paiement des infrastructures municipales, le tout selon les termes et conditions prévus à la promesse d'achat signée par monsieur Steve Barriault, le 23 décembre 2014;

Autoriser le maire et la greffière à signer le ou les actes de vente à intervenir, pour et au nom de la Ville.

15.6 VENTE DE TERRAINS – 2534-5513 QUÉBEC INC. – LOTS 5 257 027, 5 257 028, 5 257 050, 5 257 051, 5 257 064, 5 257 065, 5 257 066, 5 257 067, 5 257 072 ET 5 257 073 DU CADASTRE DU QUÉBEC

Autoriser la vente à 2534-5513 Québec inc. des lots 5 257 027, 5 257 028, 5 257 050, 5 257 051, 5 257 064, 5 257 065, 5 257 066, 5 257 067, 5 257 072 et 5 257 073 du cadastre du Québec, pour le prix de 372 167,89 \$, incluant un montant de 165 550 \$, à titre de paiement des infrastructures municipales, le tout selon les termes et conditions prévus à la promesse d'achat signée par monsieur Lucien Morneau, le 7 janvier 2015;

Autoriser le maire et la greffière à signer le ou les actes de vente à intervenir, pour et au nom de la Ville.

15.7 VENTE DE TERRAINS – GROUPE PRO-FAB INC. – LOTS 4 785 214 ET 4 785 218 DU CADASTRE DU QUÉBEC – ABROGATION DES RÉOLUTIONS 2013-11-955 ET 2013-11-957

Abroger les résolutions 2013-11-955 et 2013-11-957, adoptées le 25 novembre 2013, suite au transfert des droits d'achat par Groupe PRO-FAB inc. des lots 4 785 214 et 4 785 218 du cadastre du Québec à madame Véronique Dubé et monsieur Guillaume Babin (résolution 20147-12-1049) et madame Anne-Marie Côté Rioux (résolution 2014-12-1051).

15.8 VENTE DE TERRAIN – MADAME NANCY OUELLET ET MONSIEUR MICHEL LEPAGE – LOT 4 365 409 DU CADASTRE DU QUÉBEC – ABROGATION DE LA RÉOLUTION 2014-11-897

Abroger la résolution 2014-11-897, adoptée le 3 novembre 2014, relativement à la vente du lot 4 365 409 du cadastre du Québec à madame Nancy Ouellet et monsieur Michel Lepage et autoriser la conservation du dépôt, au montant de 2 000 \$, à titre de dommages et intérêts liquidés.

15.9 VENTE DE TERRAIN – MADAME SANDRA RIOUX ET MONSIEUR JEAN-NOËL SÉNÉCHAL – LOT 4 785 237 DU CADASTRE DU QUÉBEC – PROLONGATION DU DÉLAI D'ACHAT

Autoriser la prolongation, jusqu'au 17 décembre 2015, du délai pour l'acquisition du lot 4 785 237 du cadastre du Québec par madame Sandra Rioux et monsieur Jean-Noël Sénéchal, dont la vente a été autorisée aux termes de la résolution 2012-09-816, adoptée le 17 septembre 2012 et prolongé une première fois en vertu de la résolution 2013-09-801, adoptée le 16 septembre 2013;

Autoriser la conservation du deuxième dépôt de 2 000 \$ versé lors de la première prolongation, à titre de dommages et intérêts liquidés.

15.10 VENTE DE TERRAIN – MADAME CLAUDIA PARADIS ET MONSIEUR JEAN-PHILIPPE BLANCHETTE – LOT 4 785 262 DU CADASTRE DU QUÉBEC – PROLONGATION DU DÉLAI D'ACHAT

Autoriser la prolongation, jusqu'au 16 décembre 2015, du délai pour l'acquisition du lot 4 785 262 du cadastre du Québec par madame Claudia Paradis et monsieur Jean-Philippe Blanchette, dont la vente a été autorisée aux termes de la résolution 2013-12-1073, adoptée le 16 décembre 2013;

Autoriser la conservation du premier dépôt, au montant de 2 000 \$, à titre de dommages et intérêts liquidés.

15.11 **ASSEMBLÉE PUBLIQUE DE CONSULTATION – DÉROGATION MINEURE – IMMEUBLE SIS AU 204, RUE DE L'ÎLE-DE-FRANCE**

Tenue d'une assemblée publique de consultation sur la demande de dérogation mineure déposée en date du 12 novembre 2014 afin de régulariser l'empiètement de la résidence sise au 204, rue de l'Île-de-France, soit 0,07 mètre dans la marge avant de ladite propriété. Le bâtiment est implanté à 5,93 mètres alors que le Règlement de zonage 820-2014 exige une marge avant minimale de 6 mètres.

15.12 **DÉROGATION MINEURE – IMMEUBLE SIS AU 204, RUE DE L'ÎLE-DE-FRANCE**

CONSIDÉRANT QUE monsieur Marcel Morneau, agissant à titre de représentant de Construction K M Morneau inc., a déposé, en date du 12 novembre 2014, une demande de dérogation mineure visant à régulariser l'empiètement de la résidence sise au 204, rue de l'Île-de-France, implantée à 5,93 mètres de la ligne avant de la propriété;

CONSIDÉRANT QUE le comité consultatif d'urbanisme de la Ville de Rimouski a émis une recommandation favorable, en date du 25 novembre 2014;

CONSIDÉRANT QUE le conseil municipal de la Ville de Rimouski a tenu une consultation publique en date du 19 janvier 2015;

CONSIDÉRANT QU' _____ (ne) désire(nt) se faire entendre quant à la demande;

POUR CES MOTIFS, il est proposé par l. conseiller..., appuyé par l. conseiller... et résolu à l'unanimité d'accepter la demande de dérogation mineure présentée, en date du 12 novembre 2014, par monsieur Marcel Morneau, représentant de Construction K M Morneau inc., propriétaire, et permettre l'empiètement de 0,07 mètre dans la marge avant de l'immeuble sis au 204, rue de l'Île-de-France.

15.13 **ASSEMBLÉE PUBLIQUE DE CONSULTATION – DÉROGATION MINEURE – IMMEUBLE SIS AU 564, RUE DE MONTMAGNY**

Tenue d'une assemblée publique de consultation sur la demande de dérogation mineure déposée en date du 25 novembre 2014 afin de régulariser un empiètement de 0,26 mètre dans la marge latérale sud de la résidence sise au 564, rue de Montmagny. Ce bâtiment est implanté à 3,74 mètres de la ligne latérale sud alors que le Règlement de zonage 820-2014 exige une marge latérale minimale de 4 mètres.

15.14 **DÉROGATION MINEURE – IMMEUBLE SIS AU 564, RUE DE MONTMAGNY**

CONSIDÉRANT QUE monsieur Michel Asselin, arpenteur-géomètre, agissant à titre de représentant de monsieur Jean-Noël Rioux, a déposé, en date du 25 novembre 2014, une demande de dérogation mineure visant à régulariser l'empiètement de la résidence sise au 564, rue de Montmagny, implantée à 3,74 mètres de la ligne latérale sud de la propriété;

CONSIDÉRANT QUE le comité consultatif d'urbanisme de la Ville de Rimouski a émis une recommandation favorable, en date du 9 décembre 2014;

CONSIDÉRANT QUE le conseil municipal de la Ville de Rimouski a tenu une consultation publique en date du 19 janvier 2015;

CONSIDÉRANT QU' _____ (ne) désire(nt) se faire entendre quant à la demande;

POUR CES MOTIFS, il est proposé par l. conseiller..., appuyé par l. conseiller... et résolu à l'unanimité d'accepter la demande de dérogation mineure présentée, en date du 25 novembre 2014, par monsieur Michel Asselin, arpenteur-géomètre, représentant de monsieur Jean-Noël Rioux, propriétaire, et permettre un empiètement de 0,26 mètre dans la marge latérale sud de l'immeuble sis au 564, rue de Montmagny.

15.15 **ASSEMBLÉE PUBLIQUE DE CONSULTATION – DÉROGATION MINEURE – IMMEUBLE SIS AU 383 À 391, 2^E RUE EST**

Tenue d'une assemblée publique de consultation sur la demande de dérogation mineure déposée en date du 28 novembre 2014 afin de permettre l'implantation d'une enseigne sur socle à 1,93 mètre de la ligne avant du terrain situé au 383 à 391, 2^e Rue Est. Le Règlement de zonage 820-2014 exige qu'une enseigne sur socle soit localisée à une distance minimale de 2,5 mètres de la ligne avant.

15.16 **DÉROGATION MINEURE – IMMEUBLE SIS AU 383 À 391, 2^E RUE EST**

CONSIDÉRANT QUE monsieur Nick Gagnon de Gagnon Image, agissant à titre de représentant de Gestion Martin D'Astous inc., a déposé, en date du 28 novembre 2014, une demande de dérogation mineure visant à permettre l'implantation d'une enseigne sur socle à 1,93 mètre de la ligne avant de l'immeuble situé au 383 à 391, 2^e Rue Est;

CONSIDÉRANT QUE le comité consultatif d'urbanisme de la Ville de Rimouski a émis une recommandation favorable, en date du 9 décembre 2014;

CONSIDÉRANT QUE le conseil municipal de la Ville de Rimouski a tenu une consultation publique en date du 19 janvier 2015;

CONSIDÉRANT QU' _____ (ne) désire(nt) se faire entendre quant à la demande;

POUR CES MOTIFS, il est proposé par l. conseiller..., appuyé par l. conseiller... et résolu à l'unanimité d'accepter la demande de dérogation mineure présentée, en date du 28 novembre 2014, par monsieur Nick Gagnon de Gagnon Image, représentant de Gestion Martin D'Astous inc., propriétaire, afin de permettre l'implantation d'une enseigne sur socle à 1,93 mètre de la ligne avant de l'immeuble situé au 383 à 391, 2^e Rue Est.

15.17 **ASSEMBLÉE PUBLIQUE DE CONSULTATION – DÉROGATION MINEURE – LOT 4 977 345 DU CADASTRE DU QUÉBEC SITUÉ SUR LE CHEMIN SAINT-JOSEPH**

Tenue d'une assemblée publique de consultation sur la demande de dérogation mineure déposée en date du 14 novembre 2014 afin de permettre le lotissement de deux (2) lots d'une largeur de 50 mètres, mesurée à la ligne avant du lot 4 977 345 situé sur le chemin Saint-Joseph. Le Règlement de lotissement 781-2013 exige, pour un lot non desservi par les réseaux d'aqueduc et d'égouts situé à l'extérieur d'un périmètre d'urbanisation, une largeur minimale de 75 mètres alors que les lots projetés ont une largeur de 50 mètres.

15.18 **DÉROGATION MINEURE – LOT 4 977 345 DU CADASTRE DU QUÉBEC SITUÉ SUR LE CHEMIN SAINT-JOSEPH**

CONSIDÉRANT QUE madame Martine Lévesque a déposé, en date du 14 novembre 2014, une demande de dérogation mineure visant à permettre le lotissement (subdivision) de deux (2) lots d'une largeur de 50 mètres, mesurée à la ligne avant du lot 4 977 345 situé sur le chemin Saint-Joseph;

CONSIDÉRANT QUE le comité consultatif d'urbanisme de la Ville de Rimouski a émis une recommandation favorable, en date du 9 décembre 2014;

CONSIDÉRANT QUE le conseil municipal de la Ville de Rimouski a tenu une consultation publique en date du 19 janvier 2015;

CONSIDÉRANT QU' _____ (ne) désire(nt) se faire entendre quant à la demande;

POUR CES MOTIFS, il est proposé par l. conseiller..., appuyé par l. conseiller... et résolu à l'unanimité d'accepter la demande de dérogation mineure présentée, en date du 14 novembre 2014, par madame Martine Lévesque, copropriétaire, et permettre le lotissement (subdivision) de deux (2) lots d'une largeur de 50 mètres, mesurée à la ligne avant du lot 4 977 345 situé sur le chemin Saint-Joseph.

15.19 **ASSEMBLÉE PUBLIQUE DE CONSULTATION – DÉROGATIONS MINEURES – IMMEUBLE SIS AU 437, AVENUE LÉONIDAS SUD (LOT 4 711 873 DU CADASTRE DU QUÉBEC)**

Tenue d'une assemblée publique de consultation sur la demande de dérogations mineures déposée en date du 28 novembre 2014 afin de permettre la construction d'un immeuble de 8 logements à être situé au 437, avenue Léonidas Sud, identique à ceux déjà érigés aux 429 et 433, avenue Léonidas Sud, à savoir :

- permettre que les bordures de stationnement soient installées à 0,8 mètre des lignes latérales, soit une réduction de 0,7 mètre par rapport à la distance requise par le Règlement de zonage 820-2014 qui est de 1,5 mètre;
- permettre que les cases de stationnement aient une profondeur de 5,3 mètres, soit une réduction de 0,2 mètre par rapport à la profondeur requise par le Règlement de zonage 820-2014 qui est de 5,5 mètres;
- permettre l'utilisation d'un parement extérieur de classe D sur toutes les façades du bâtiment alors que le Règlement de zonage 820-2014 exige l'utilisation d'un parement extérieur de classe B pour 50% de la surface du mur avant et un parement extérieur de classe B ou C pour 50% des autres murs.

15.20 **DÉROGATION MINEURE – IMMEUBLE SIS AU 437, AVENUE LÉONIDAS SUD (LOT 4 711 873 DU CADASTRE DU QUÉBEC)**

CONSIDÉRANT QUE monsieur Richard Desbiens, agissant à titre de représentant de Construction Richard Desbiens, a déposé, en date du 28 novembre 2014, une demande de dérogations mineures visant à permettre la construction d'un immeuble de 8 logements à être situé au 437, avenue Léonidas Sud, identique à ceux déjà érigés aux 429 et 433, avenue Léonidas Sud;

CONSIDÉRANT QUE le comité consultatif d'urbanisme de la Ville de Rimouski a émis une recommandation défavorable, en date du 9 décembre 2014, estimant que l'observation de la réglementation ne cause pas de préjudice sérieux au propriétaire;

CONSIDÉRANT QUE le conseil municipal de la Ville de Rimouski a tenu une consultation publique en date du 19 janvier 2015;

CONSIDÉRANT QU'_____ (ne) désire(nt) se faire entendre quant à la demande;

POUR CES MOTIFS, il est proposé par l. conseiller..., appuyé par l. conseiller... et résolu à l'unanimité d'_____ la demande de dérogations mineures présentée, en date du 28 novembre 2014, par monsieur Richard Desbiens, représentant de Construction Richard Desbiens, propriétaire.

16. **RÈGLEMENTS**

16.1 **ASSEMBLÉE PUBLIQUE DE CONSULTATION**

16.2 **ADOPTION DE PROJETS DE RÈGLEMENT**

16.3 **ADOPTION DE SECONDS PROJETS DE RÈGLEMENT**

16.4 **AVIS DE PRÉSENTATION**

- 16.4.1 **AVIS DE PRÉSENTATION** est donné qu'à une séance ultérieure de ce conseil, il sera proposé l'adoption d'un règlement modifiant le Règlement 842-2014 concernant l'imposition d'une tarification pour les services de loisir, de la culture et de la vie communautaire.

Une demande de dispense de lecture du règlement est faite en même temps que le dépôt de l'avis de présentation.

16.5 ADOPTION DE RÈGLEMENTS

16.5.1 **RÈGLEMENT 863-2015**

Adoption, avec dispense de lecture, du Règlement 863-2015 modifiant le Règlement de zonage 820-2014 afin d'autoriser l'usage spécifique « antennes d'utilité publique » dans la zone I-1572. Ce règlement a pour but de permettre l'installation d'une tour autoportante de Vidéotron sur le lot 4 864 629 du cadastre du Québec situé sur l'avenue de l'Industrie. - Avis de présentation 43-11-2014 donné par le conseiller Marc Parent, le 3 novembre 2014.

16.5.2 **RÈGLEMENT 864-2015**

Adoption, avec dispense de lecture, du Règlement 864-2015 autorisant la mise à niveau de l'écluse Price et un emprunt de 500 000 \$ - Avis de présentation 57-12-2014 donné par la conseillère Jennifer Murray, le 15 décembre 2014.

16.5.3 **RÈGLEMENT 865-2015**

Adoption, avec dispense de lecture, du Règlement 865-2015 autorisant le remplacement des bandes et des baies vitrées de la patinoire et des bancs de l'amphithéâtre du Colisée Financière Sun Life et un emprunt de 1 200 000 \$ - Avis de présentation 58-12-2014 donné par le conseiller Pierre Chassé, le 15 décembre 2014.

16.5.4 **RÈGLEMENT 866-2015**

Adoption, avec dispense de lecture, du Règlement 866-2015 autorisant des travaux de renouvellement des conduites d'aqueduc, d'égouts et de voirie dans les rues Notre-Dame Ouest, Tessier, Saint-Jean-Baptiste Ouest, l'avenue Sirois et le boulevard de la Rivière et un emprunt de 2 850 000 \$ - Avis de présentation 59-12-2014 donné par la conseillère Claire Dubé, le 15 décembre 2014.

16.5.5 **RÈGLEMENT 867-2015**

Adoption, avec dispense de lecture, du Règlement 867-2015 autorisant des travaux de renouvellement des conduites d'aqueduc, d'égouts et de voirie dans la rue Saint-Jean-Baptiste Ouest et un emprunt de 1 830 000 \$ - Avis de présentation 60-12-2014 donné par la conseillère Jennifer Murray, le 15 décembre 2014.

17. AFFAIRES NOUVELLES

18. PÉRIODE DE QUESTIONS

19. LEVÉE DE LA SÉANCE